

REglementation DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

PLAN DE ZONAGE
 VUE EN PLAN
 PLANCHE 1/2

Légende

Limites administratives
 - Limite de la zone d'étude
 - Limite cadastrale

Bati

Perimetres de captages eau potable (à titre informatif)

Cours d'eaux

Axes de ruisselements

Reglementation des eaux

Reglement C
 Reglement N
 Reglement R1
 Reglement R2

0 25 50 75 m
 A0 - 1/2500

Source: ZONAGE
 Numéro d'ordre: 18-080

Échelle	1/2500	1/2500
État		
Date		

Note: Les limites cadastrales figurées sur ce plan résultent d'un agrandissement ou d'un redécoupage. L'implantation de ces limites est donc donnée à titre indicatif et ne constitue pas une garantie de leur exactitude.

